

Arrondissement de Douai
Commune de Rieulay - 59501
Tableau des Servitudes d'Utilité Publique

CODE	INTITULE	ORIGINE	GESTIONNAIRE
I.I - Conservation du Patrimoine Eau			
A.4	POLICE DES EAUX Servitude de protection des cours d'eau non domaniaux	Ruisseau de la Traitoire Courant de Beaurepaire Courant du Bois de Villers Courant du Hainaut Courant des Rouissars A.P.09/08/1972	Ddtm
A.5	CANALISATIONS PUBLIQUES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT Servitude de protection des conduites	Liaison Avesnois – Pecquencourt	Ddtm
AS.1	CONSERVATION DES EAUX Servitude de protection des captages AEP	Captage de Rieulay D.U.P. du 29/12/1987 modifiée le 07/05/2003	Ars
I.II - Conservation du Patrimoine Culturel			
AC.1	MONUMENTS HISTORIQUES Servitude de protection des monuments historiques	. Ancien pigeonnier du château Ins.M.H. du 19/12/1973 . Ancienne abbaye (Marchiennes) Ins.M.H. du 17/05/1974 . Église Ste Rictude (Marchiennes) Ins.M.H. 06/05/1992	Drac
II.I Utilisation de certaines ressources : énergie			
I.4	ELECTRICITE Servitude de protection des lignes haute-tension	. Lignes : 225/400 kV Avelin - Mastaing . Lignes : 2 x 400 kV Avelin - Lonny et Avelgem – Mastaing . Ligne : 90 kV Orchies - Traisnel	Rte
I.3	GAZ Servitude de protection des canalisations de transport de gaz	Canalisation : Marcq-en-Ostrevent – Baisieux Marcq-en-Ostrevent - Orchies	Grt Gaz
II.2 Utilisation de certaines ressources : communications			
EL.7	ALIGNEMENT Servitude d'alignement	. CIC Aniche à Marchiennes Ligne principale du 21/08/1906 . CIC N : 20 de Vred à Somain du 09/04/1902 . CD 143 Traverse de Rieulay et Somain du 28/09/1910	Conseil Général
EL.11	ACCES AUX ROUTES EXPRESS ET DEVIATIONS D'AGGLOMERATIONS Servitude d'interdiction d'accès	A 21	Conseil Général

Arrondissement de Douai
Commune de Rieulay - 59501
Tableau des Servitudes d'Utilité Publique

II.2 Utilisation de certaines ressources : communications (suite)

T.5	RELATIONS AERIENNES Servitude de dégagement	Aérodrome de Valenciennes – Denain Arrêté Ministériel du 29/07/1996	District Aéronautique
T.7	RELATIONS AERIENNES Servitude concernant les installations particulières à l'extérieur des zones de dégagement	Commune située dans les limites d'un cercle de 24 km centré sur les aérodromes de : CAMBRAI – EPINOY	Base aérienne

III Salubrité

INT1	CIMETIERE MILITAIRE OU CIVIL	Cimetière communal et militaire La servitude de 100m ne s'applique qu'aux cimetières transférés ou agrandis	Commune
-------------	-------------------------------------	--	---------

**Pour les adresses des gestionnaires,
Voir liste ci-jointe**